

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

-----  
Séance du 26.02.04 Convocation du 18.02.2004

Compte rendu affiché le 27 Février 2004

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Danielle BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

**Objet : DELEGATION SIGERLY - DATE**

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents :	21
votants :	27

**Présents :** MM. LAFFLY, FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,

M. MEYER, Mlle VEYRIER, Mmes BROSSARD, GLATARD, MARMONIER, BERRA, M. GOSSET, Mmes PERRIN, DESVIGNES, MM. FORGET, MACHURAT, Mlle MILLET, M. BOUREZG.

Mme GUERIN par Mme GLATARD - Mme WYMANN par Mme BROSSARD - M. GONDELAUD par M. RODRIGUEZ - Mme ZUILI par Mlle VEYRIER - M. CHRETIN par M. AUROY - M. BELLOT par Mlle MILLET

**Absents représentés :**

**Absents excusés :** M. FERNANDES, Mme LABASOR

Monsieur le Maire-Adjoint délégué explique que par délégation en date du 27.03.2003, le Conseil Municipal a décidé de déléguer partie de ses compétences en matière d'éclairage public au Sigerly.

Il indique qu'il convient aujourd'hui, par délibération, de fixer la date de prise d'effet de l'ensemble des ces dispositions.

Il propose, en conséquence des contrats en cours et des travaux à réaliser, la date du 1<sup>er</sup> avril 2004.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du 27.03.2003,
- Fixe au 01.04.2004 la date effective de transfert des compétences déléguées au SIGERLY en matière d'éclairage public,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE s/SAONE, le 26 février 2004

LE MAIRE  
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,  
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire  
compte tenu - de la transmission en Préfecture le 29 avril 2004  
- de la publication le 30 avril 2004  
Fait à NEUVILLE-SUR-SAONE, le 29 avril 2004